



INFOS

Audience avec le DGPN

Le Jeudi 4 Novembre, nos SG et SGA ont rencontré le DGPN Mr Frédéric VEAUX, ainsi que ses Conseillers du Pôle Social – RH Frédéric LAUZE et Fatima GABOUR nouvellement affectée dans l'équipe du DGPN et en provenance du GIR 93.

Ce rendez – vous avait pour but de rassembler leurs avis sur les conclusions du Beauvau de la Sécurité, sur nos orientations présentées quelques jours auparavant au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, ainsi que sur d'autres sujets que vous nous avez fait remonter par le biais de vos bureaux zonaux.

1 – Revalorisation indemnitaire : À partir du 1er Janvier 2022



Le DGPN est totalement favorable à ce que la filière PTS puisse enfin obtenir une ISSPTS par grade et une revalorisation significative de l'IPTS

2 – Habilitations judiciaires : À partir du 1er Janvier 2023

Modification des articles 706-54, 706-56, 60 et 77-1 du CPP afin de pouvoir requérir, enregistrer, comparer et rapprocher les travaux ou actes de Police Scientifique



Malgré les réticences du SNPS, le DGPN valide nos arguments et voit une opportunité significative pour améliorer notre quotidien au sein des services territoriaux et une possibilité de simplification de la Procédure Pénale.

Il souhaite également que le cadre soit exclusif PTS et ne dérive pas vers une appropriation personnelle de chaque chef de service.

Il veillera comme il le fait depuis le début de ses prises de fonction à ce que les notes DGPN soient respectées.



INFOS

3 – Recrutement et Formation : À partir du 1er Janvier 2024



Selon lui, le modèle RECRUTER – FORMER – AFFECTER présenté par le SNPPS devra voir le jour à terme pour permettre une véritable remise à plat du système actuel. Il veut une formation forte, organisée et marquante pour l'avenir de chaque fonctionnaire de Police Nationale.

4 – Exhaussement des B et A : À partir du 1er Janvier 2025



Aucune objection sur ce point également. Cette revendication lui paraît totalement légitime et il entend nos revendications concernant l'encadrement supérieur de la filière, notamment au sein du Service Central à Écully. Permettre à des PTS un déroulement de carrière jusqu'aux postes sommitaux de notre filière lui paraît totalement approprié. Nous aurons des orientations à lui proposer prochainement.

5 – Primes dans le calcul de la retraite + Bonification quinquennale



Ce point sera accompagné à la hauteur de l'enjeu par la DGPN lorsque le débat sur les retraites se réouvrira. Il est totalement conscient que cette revendication permettra de fidéliser une filière méritante et de lui permettre de rester à un niveau d'excellence.

6 – Sécurité

Nous avons rappelé que l'orientation prise par la DGPN sur la dotation de la bombe aérosol incapacitante était un bon choix en l'état actuel. Le projet AMARIS va permettre aux PTS de faire remonter toute problématique de mise en danger.



INFOS

Un bilan courant 2022 sera effectué par le SNPS, la DGPN et l'ensemble des DISA concernées afin d'évaluer si l'orientation prise par l'Administration est correcte ou si il faut prendre une autre orientation pour la Sécurité des Policiers Scientifiques. Le SNPPS reste ouvert sur le sujet et a demandé d'être destinataire de ces points d'étape courant 2022.

Nous avons ensuite insisté sur la nécessité de former rapidement TOUS les personnels (en service et les futurs), comme nous l'avions demandé lors du CTRPN de Juillet 2021. Certains services de Province nous ont fait remonter que des bombes lacrymogènes avaient été déposées sur les bureaux prêtes à l'emploi...

Il va donner des instructions pour qu'aucun personnel n'en soit doté avant sa Formation.

Sur la note DGPN du 15 Février 2021 présentant le cadre d'intervention des PTS, il nous a proposé de le saisir via ses conseillers à chaque fois qu'une mauvaise interprétation de la part de la hiérarchie serait établie (comme dernièrement au STPTS Nouméa).

N'hésitez pas à nous faire remonter à travers vos bureaux zonaux toute dérive.

7 – Fermeture des services

Aucun commissariat de Police Nationale ne fermera sous le mandat du Ministre de l'Intérieur actuel. Le cas de la CSP Auch comprenant un SDPTS nous avait été remonté. Le DGPN nous a confirmé qu'il restera vigilant sur ce point et manquera pas de revenir vers nous.

8 – Mutualisation PN/GN

Le SDPTS de GAP a connu ces derniers temps un manque d'effectif important et des orientations de mutualisation des services PTS de GN et PN avaient été proposées...

Nous lui avons rappelé qu'à l'aube des DDPN, il sera important de prendre en considération les compétences et les qualifications des Policiers Scientifiques de la Police Nationale et nous permettre de nous renforcer rapidement.



INFOS

Notre projection d'un recrutement d'ici à 5 ans de 1000 Policiers Scientifiques en services territoriaux nous conforte dans notre position de ne perdre aucun service PTS PN d'ici là.

Il a souhaité nous rassurer en nous rappelant que si quelque mutualisation devrait se mettre en place, nous serions consultés en amont et nous nous rapprocherons des services concernés.

9 – DDPN

Il a été très attentif à notre argumentation consistant à organiser dans ces nouvelles structures une hiérarchie STPJ avec un PTS à la tête du département en matière de Police Scientifique. Sans parler des possibilités d'avancement que permettraient ces nouveaux postes, il est important que les nouvelles structures STPJ s'appuient sur ces personnels scientifiques avec la connaissance de la filière, le recul nécessaire et une connaissance précise des attentes des personnels.

Nous ne pouvons pas échouer dans cette nouvelle restructuration proposée par le Président de la République.

La Police Scientifique doit y trouver toute sa place afin de lui permettre enfin de prendre son envol au niveau territorial.

Des coordonnateurs départementaux / régionaux devront être positionnés.

Les DDPN connaîtront un échelon zonal. La question sur la position des DZ du SNPS a été posée.

Nous ouvrirons ce sujet prochainement avec le préfigurateur, F. Dupuch.

10 – Situation du BPATS de la DRCPN

Nous les avons alertés sur l'état du BPATS en matière de disponibilité et de calendrier RH qui ne cesse de s'allonger au fil des mois, sans remettre en cause leur professionnalisme et leurs compétences.

Retard sur les Mobilités, Avancements, réunions statutaires en retard.....

(Toujours pas de réunion sur la Nomenclature Cible de la Catégorie A pour 2021)

Il faut renforcer cette équipe rapidement au risque de prendre du retard.



INFOS

Un audit est en cours au sein des services RH de la Police Nationale et nous serons consultés très prochainement par cette société afin de recueillir notre point de vue.

En attendant, le DGPN a bien pris en compte le besoin d'agir rapidement.

11 – Note Enfant Malade

Comme nous vous l'avons dit récemment, la hiérarchie du SNPS s'appuyait toujours sur la note INPS pour statuer sur l'octroi ou non de Congés Enfant Malade pour les personnels placés sous son autorité.

Mr Veaux, surpris par cette façon de faire, nous a signalé que les PTS du SNPS doivent être régis par le RGEPN depuis la création du Service à Compétence National le 1er Janvier 2021. Les Notes PN s'appliquent pour tous les personnels de la Police Nationale.

12 – Navette entre les gares SNCF et les Écoles de Police

À Oissel, des navettes étaient proposées avant la période COVID aux stagiaires entre la Gare SNCF et l'École de Police.

Depuis la reprise des stages, le service n'était plus proposé, ce qui rendait difficile le trajet de 5 kms de distance sans parler du financement à la charge du stagiaire non remboursé par L'Administration...

Mr Veaux va solliciter la DCRFPN à ce sujet et va demander à rétablir cette navette. Le DGPN avec ses conseillers ont répondu avec franchise à toutes nos demandes et ont montré une fois de plus, tout leur engagement et leur volonté de voir monter en puissance la Police Scientifique de la Police Nationale.

Le SNPPS se doit d'être au plus près de vos problématiques et rencontrera prochainement la DCSP puis l'ensemble des Directions d'Emploi afin de vous rendre compte des orientations souhaitées en cette période de transformation pour la filière.

Le SNPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !